



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## professions sociales

Question écrite n° 21084

### Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le financement des écoles de puéricultrices. Les mesures prises par le Gouvernement concernant la mise en place de la formation en discontinu et l'augmentation du nombre d'écoles et de leur capacité ne peut être efficace que si elle s'accompagne d'un meilleur financement. Il souhaite connaître les mesures envisagées afin de résoudre les difficultés de fonctionnement des établissements de puéricultrices.

### Texte de la réponse

Au titre de l'exercice 1998, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de puéricultrices ont été augmentées. En outre, un effort particulier a été apporté cette année au fonctionnement des instituts de formation d'infirmiers spécialisés, notamment en puériculture. Ainsi des crédits supplémentaires ont-ils été délégués auprès des directions régionales des affaires sanitaires et sociales à cet effet. De plus, la réflexion menée actuellement sur le financement de l'appareil de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer, à court et à moyen termes, leurs moyens de fonctionnement.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21084

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 1998, page 5998

**Réponse publiée le :** 21 décembre 1998, page 7005